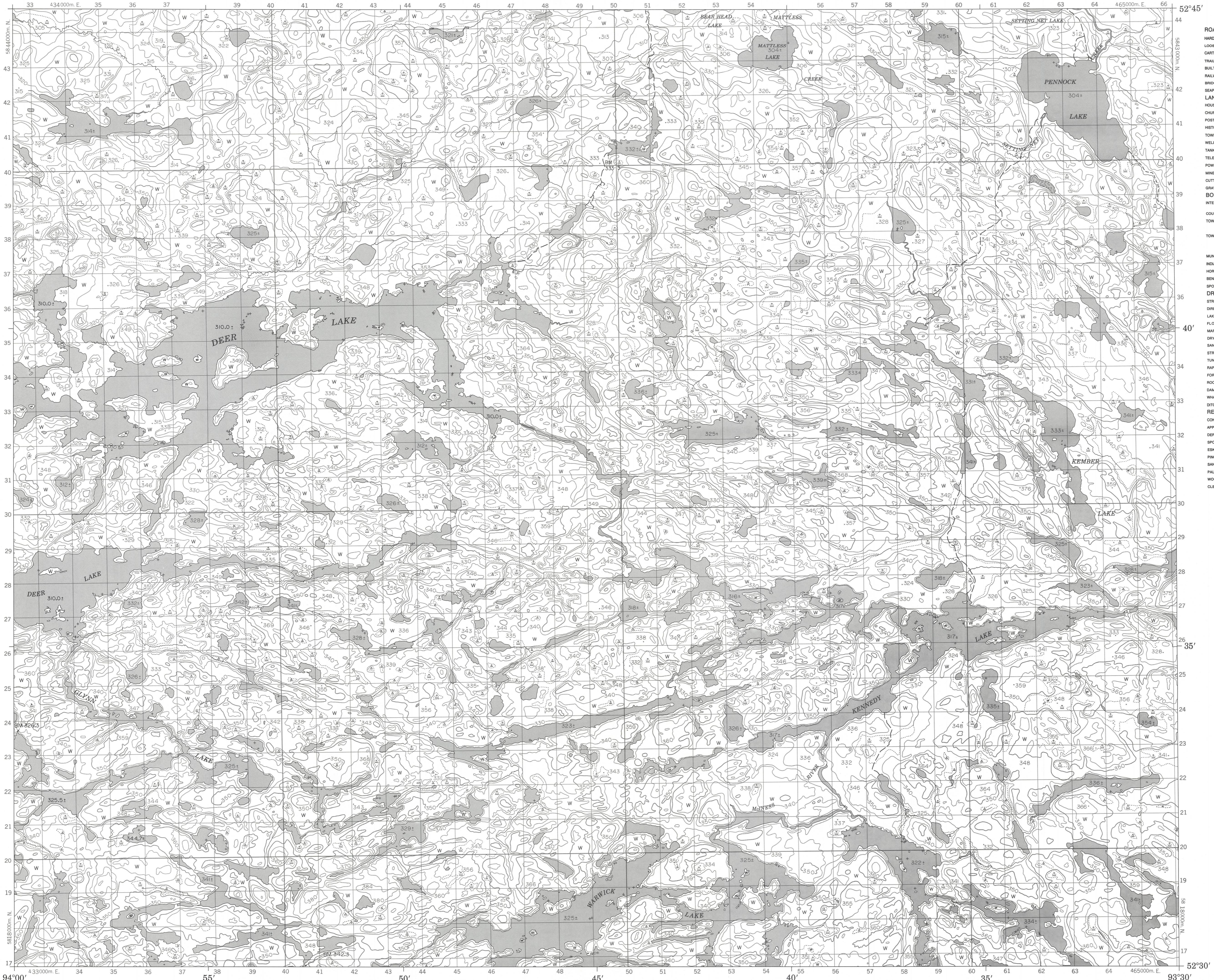


CANADA

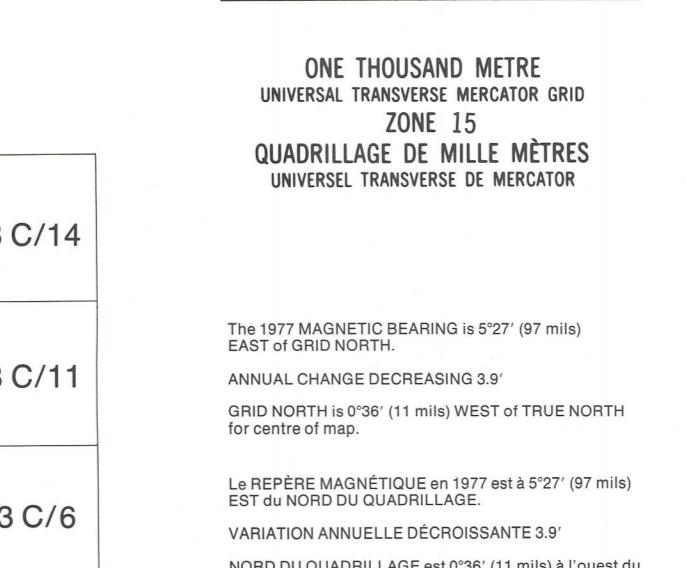
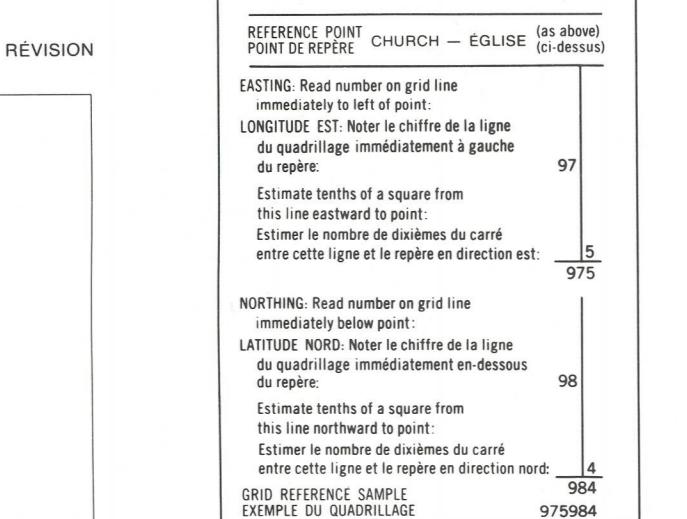
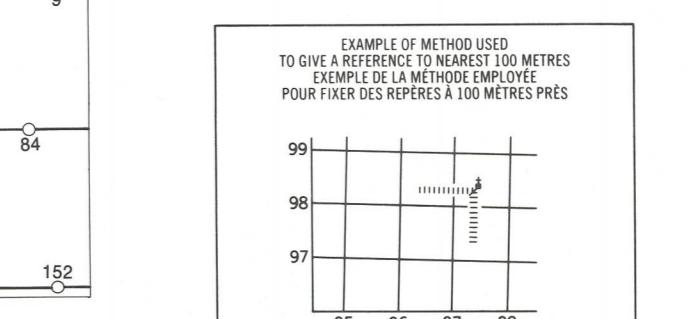
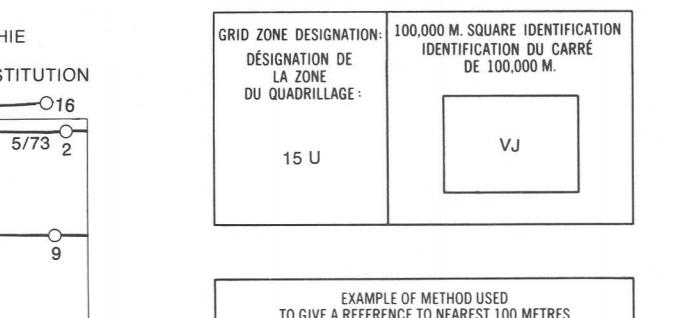
EDITION 1 53 C/12



Military users,
refer to this map as
Référence de la carte
pour usage militaire:
SERIES MAP A 701 SÉRIE
MAP 3 C12 CARTE
EDITION 1 MCÉ ÉDITION

LEGEND - LÉGENDE

ROADS AND RELATED FEATURES	
SURFACE PAVÉE, TOUTES SAISONS	(2)
LOOSE SURFACE	
CART TRACK, WINTER ROAD	
TRAIL, CUT LINE, PORTAGE	
BUILT-UP AREA	
SENTER, PERCÉE, PORTAGE	
AGGLOMERATION	
CHEMIN DE FER, VOIE D'ÉVÉNEMENT, GARE, ARRÊT	
PONT	
BRIDGE	
SEAPLANE BASE, ANCHORAGE	
LANDMARK FEATURES	
HOUSE, BARN	
CHURCH, SCHOOL	
POST OFFICE	
HISTORICAL SITE	
TOWERS, FIRE, RADIO	
WELL, OIL, GAS	
TANK: OIL, GASOLINE, WATER	
TELEPHONE LINE	
POWER TRANSMISSION LINE	
MINE	
CUTTING, EMBANKMENT	
GRAVEL PIT	
BOUNDARIES AND SURVEY CONTROL	
INTERNATIONAL, PROVINCIAL, BOUNDARY MONUMENT	
COUNTY, DISTRICT	
TOWNSHIP, PARISH-SURVEYED - UNSURVEYED	
TOWNSHIP, DLS - SURVEYED, UNSURVEYED	
SECTION CORNERS	
MUNICIPALITY	
INDIAN RESERVE, PARK, ETC.	
HORIZONTAL SURVEY POINT	
BENCH MARK WITH ELEVATION	
SPOT ELEVATION, PRECISE, LAND, WATER	
DRAINAGE AND RELATED FEATURES	
STREAM, SHORELINE: INDEFINITE	
DIRECTION OF FLOW	
LAKE, INTERMITTENT LAKE	
FLOODED LAND	
MARSH, SWAMP (WOODED)	
DRY RIVER BED WITH CHANNELS	
SAND: ABOVE, IN WATER	
STRING BOG	
TUNDRA, PONDS, POLYGONS	
RAPIDS, FALLS, RAPIDES	
FORESHORE PLATS	
ROCK	
DAM	
WHARF	
DITCH	
RELIEF FEATURES	
CONTOURS	
APPROXIMATE CONTOURS	
DEPRESSION CONTOUR	
SPOT ELEVATION, APPROXIMATE: LAND, WATER	
ESKER	
PINGO	
SAND, SAND DUNES	
PALSB BOG	
WOODED AREA	
CLEARED AREA	



Le REPÈRE MAGNÉTIQUE en 1977 est à 5°27' (97 milles)
EST du NORD DU QUADRILLAGE.

VARIATION ANNUELLE DÉCRÉSANT 3.9'

NORD DU QUADRILLAGE est 0°36' (11 milles) à l'ouest du
NORD GÉOGRAPHIQUE au centre de la carte.

La prochaine variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.

La variation annuelle pourra être de 0°33' (11 milles) au bout d'un an.